ANNEXE À LA DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DES PORTÉES

CLUB DU BOULEDOGUE FRANÇAIS

A LIRE ATTENTIVEMENT

DECISION DU COMITE EN DATE DU 25 JANVIER 2014

Les annonces peuvent être passées par les membres du CBF :

- 1) Sur la liste des portées, à condition de satisfaire aux conditions suivantes :
- * Annonceur détenteur d'un affixe
- * L'un des parents possède au minimum la cotation 2
- * Les deux parents sont identifiés génétiquement (ADN)

Les annonces publiées sur la liste des portées sont gratuites. Le formulaire et la photo doivent être adressés par courrier électronique à <u>webmestrecbf@gmail.com</u> à l'attention de Mme Odile BERNARD.

2) <u>Sur la lettre électronique publiée mensuellement sur le site du CBF</u> pour les portées dont les conditions de publication énoncées ci dessus ne sont pas remplies ainsi que pour les annonceurs qui satisfont aux conditions du paragraphe 1). Pour les annonces publiées sur la lettre électronique mensuelle le formulaire et la photo doivent être adressés par courrier électronique à <u>elyse.waget@gmail.com</u> et le chèque de 10 euros pour un mois (participation aux frais de mise en page) envoyé séparément au CBF la Basse Chênaie - 49150 FOUGERE.

COMMISSION D'ELEVAGE - RECOMMANDATIONS

Elaborées en réunion du comité du 26 août 2005 et approuvées par le comité du CBF en réunion du 27 août 2005 puis en réunion du 29 janvier 2012

- * N'utiliser pour la reproduction que des géniteurs confirmés dont la cotation du père ajoutée à celle de la mère est au moins égale à 3.
- * Ne pas faire saillir une chienne âgée de moins de 15 mois et de plus de 7 ans.
- * Ne pas faire porter la chienne lors de 3 chaleurs consécutives.
- * Ne pas faire porter une chienne lors de ses chaleurs suivantes quand elle a élevé 8 chiots ou plus
- * Ne pas faire pratiquer sur la chienne plus de 4 césariennes.
- * Conserver au sein du foyer les reproducteurs en retraite ou, à défaut, afin qu'ils poursuivent leurs jours en famille, les confier à l'adoption, personnellement ou par le biais d'une association spécialisée, de préférence, et si possible, après stérilisation, afin d'exclure une saillie indésirable.
- * Il est demandé aux adhérents du CBF qui ont des portées à vendre conformes aux exigences de la commission d'élevage, de les inscrire sur le site du CBF. S'ils les inscrivent sur un autre site (site personnel, site chiens de France etc...) ils doivent mettre un lien renvoyant vers la page des portées du site du CBF.
- * Faire connaître le CBF auprès des acquéreurs de ses chiots en leur remettant le "livret chiot" qu'il leur fournit gracieusement.
- * Présenter chaque année **au moins un de ses reproducteurs** dans une exposition spéciale de race ou régionale d'élevage, on nationale d'élevage ou championnat.
- * Encourager et aider les particuliers, acquéreurs de ses chiots, à participer également à ces épreuves de sélection.

MODALITÉS DE L'ANNONCE : cette parution, offerte par le CBF sur la liste des portées à réserver ou disponibles, est destinée aux particuliers ou éleveurs, membres du CBF, et elle est gratuite pour 2 mois consécutifs. À l'expiration de ces deux mois, s'il vous reste des chiots à placer, vous pourrez solliciter la reconduction de la première publication pour deux mois supplémentaires par simple demande au webmestre (chiots restant à placer et identification de chacun à l'âge de 10 semaines maximum) Si cette demande n'est pas formulée à l'issue des deux premiers mois de publication et/ou si le numéro d'identification des chiots n'est pas fourni passé l'âge de 10 semaines pour les chiots, l'annonce sera retirée sans préavis. Afin d'éviter une interruption dans la publication, il est conseillé de ne pas attendre l'expiration du délai de deux mois pour formuler la demande de prorogation de l'annonce à webmestrecbf@gmail.com.

A - Pour la liste de chiots à réserver (chiots âgés de 10 jours à 10 semaines)

Il conviendra de fournir:

- le numéro du dossier SCC déclarant la naissance ou le numéro de la déclaration de saillie si la SCC n'a pas encore délivré ledit dossier,
- le numéro d'identification de la lice ou le numéro SIRET de l'éleveur (en cas de 2^e portée dans l'année, le numéro SIRET de l'éleveur est obligatoire),
- <u>l'identification ADN des deux parents des chiots</u>. (par Antagène, Genindexe ou Labogena),
- une photo de la portée ou d'un des chiots,
- le formulaire de demande d'inscription correctement rempli,
- **B Pour une liste de chiots disponibles pour les chiots âgés de plus de 10 semaines**, et à condition qu'ils aient déjà été inscrits sur la liste des chiots à réserver, il conviendra de fournir :
- le numéro d'identification du chiot,
- une photo récente.